

Membre titulaire (1776-1793)  
Sous-directeur (1780)  
Directeur (1782)  
Membre titulaire (1802-1807)

L'abbé Louis-Henry Pelet de Bonneville est né à La Rochelle (Paroisse Saint-Jean du Port) le 26 novembre 1734, fils de Louis Pelet, conseiller du Roi, seigneur de Bonneville, prévôt général de la généralité de La Rochelle et Saintonge, et de Jeanne-Louise Bailly. Prêtre du diocèse de la Rochelle, docteur en théologie de la maison et société royale de Navarre, il fut reçu avocat au parlement de Paris puis conseiller-clerc au parlement de Metz, le 6 mai 1765. Chanoine de l'église cathédrale Saint-Étienne de Toul en 1766, grand chantre, il fut vicaire général de ce diocèse de 1768 à 1790. Après la suppression du parlement de Metz, en 1771, il vint se fixer à Nancy où il fut, en 1774, reçu conseiller-clerc au parlement de Nancy.

« Avantageusement connu par son goût pour les lettres, et par la réunion des qualités de l'esprit philosophique aux agréments de l'imagination la plus brillante », il fut proposé par Pierre de Sivry, secrétaire perpétuel de la Société royale de Nancy, le 17 juillet 1776, et élu membre titulaire le 31 juillet suivant. Il prononça son discours de réception le 25 août, sur la philosophie : « Le but de la vraie philosophie, d'accord avec la religion, sert d'appui, prête ses armes, conduit pas à pas jusqu'à la révélation... ». Sous-directeur en 1780 puis directeur en 1782, il présenta à plusieurs reprises ses traductions des *Épîtres de Sénèque*. Il resta fidèle aux séances jusqu'en janvier 1793, lorsque l'académie fut supprimée.

Il avait accueilli la Révolution avec une certaine faveur, mais il n'avait pas tardé à être inquiété et fut emprisonné pendant la Terreur. Dans sa prison, il continua de traduire Sénèque, cherchant « dans un commerce intime avec le philosophe stoïcien, des consolations de son infortune présente et un réconfort moral, si nécessaire en ces temps tragiques » (Collignon). Il fut un temps inquiété lorsque furent saisies ses feuilles où il était question des proscriptions et des cruautés de Sylla qui furent prises pour une conspiration contre le régime. Il fut heureusement disculpé et échappa à la guillotine.

Il était presque septuagénaire quand l'Académie fut reconstituée et il y reprit sa place. Il y présenta, en 1806, une traduction du *Discours de Sénèque* qui précède les *Questions Naturelles*. Sa *Traduction des œuvres de Sénèque* a été éditée à Nancy, chez Duchêne, en 1803.

Chanoine honoraire de la cathédrale de Nancy, il prêta avec le clergé, entre les mains du préfet, le serment requis par le Concordat en la cathédrale le 22 Nivôse an 11 (12 janvier 1803). Il vécut retiré et mourut à Nancy le 9 mai 1807. Sa « campagne dite de Montbois », au faubourg de Boudonville, fut mise en vente. En 1810, Alexandre de Haldat, secrétaire de l'Académie, lui consacra une notice biographique. L'abbé de Bonneville avait un frère, Étienne-Jean-Simon, officier de cavalerie et ancien gendarme de la garde du roi, décédé à Nancy en 1808, qui laissa une descendance. [Jean-Claude Bonnefont, Alain Petiot]

Archives de l'Académie de Stanislas, procès-verbaux manuscrits, vol. V, f° 362, 364, 367, 483-501 ; Albert COLLIGNON, « Un traducteur de Sénèque à Nancy pendant la Révolution », *Mémoires de l'Académie de Stanislas* (1904-1905), p. 201-218 ; Journal de la Meurthe, (23 Nivôse an 11), p. 2 et (21 août 1807), p. 8 ; Le C<sup>te</sup> A. de MAHUET, *Biographie de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois et du Parlement de Nancy*, Nancy, 1911, p. 184-185 ; Emmanuel MICHEL, *Biographie du parlement de Metz*, Metz, 1853, p. 409 ; E. PANIGOT, « Notices biographiques et bibliographiques des membres de l'Académie de Stanislas de 1750 à 1880 » (Mars 1883), Nancy, bibliothèque Stanislas, ms 960-962 (702), t. 1, f° 16 v° et t. 2, f° 11 v° ; *Précis analytique des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy pendant le cours de l'an 1806*, p. 38 ; *ibid.* (1807), p. 2 ; *Précis analytique des travaux de la Société des sciences, lettres et arts et agriculture de Nancy pendant le cours de l'année 1810*, p. 45-46.